RENAUD Avocats Formation

LES MATINALES

FORMATION Inter-entreprises

LE REGLEMENT INTERIEUR DU C.S.E.

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
6 Février 2020

Horaires :
8h30 – 10h
Accueil petit déjeuner à 8h15

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvrd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1h30

Coût :
100 € H.T. / personne

PUBLIC

Tous DRH, responsables et gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et responsables hiérarchiques

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Vous offrir une vision claire et pratique avec des exemples concrets

La formation animée autour d'un petit déjeuner est aussi l'occasion d'échanges de pratiques concrets entre les participants

PROGRAMME

Cadre et adoption du Règlement Intérieur

- Articulation entre le Règlement intérieur et Accord d'entreprise / PAP
- Les modalités d'adoption

Le contenu du Règlement intérieur

- Les points importants à ne pas oublier
- Les ajouts intéressants
- Les pièges à éviter